

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019 – 25/03/2019 – 7

*Périmètre des bureaux de commission de proposition
de l'Université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 7 mars 2019

Après en avoir délibéré

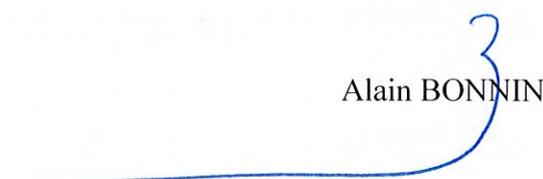
Approuve avec 27 voix pour (unanimité) :

la modification du périmètre des commissions de proposition.

Dijon, le 26 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Modification du périmètre des commissions de proposition

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conseil d'administration du 25 mars 2019
(après avis du Comité technique du 7 mars 2019)

Modification du périmètre des commissions de proposition

L'université de Bourgogne comprend 24 commissions de proposition créées par regroupement des enseignants-chercheurs d'une ou plusieurs sections CNU. Chaque commission élit en son sein un bureau composé d'un Président de rang A et d'un assesseur de rang A, ainsi que d'un vice-président de rang B et d'un assesseur de rang B. Les bureaux des commissions de proposition se prononcent sur la composition des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs, donnent un avis sur toutes questions intéressant les disciplines relevant de la (des) section(s) CNU, et notamment sur la titularisation des MCF stagiaires, le recrutement et le renouvellement des PAST et des ATER, les agréments de vacataires, et toute question relevant du champ disciplinaire concerné. Les 24 commissions de proposition sont à l'heure actuelle découpées ainsi :

Commission de proposition par section CNU
01
02/03/04
05
06
07/09/10
08/18/20/21
11/12/13
14
16
17/19
22/23/24
25/26
27
28/29/30
31/32/33
35/36/67
60/62
61/63
64/65
66/69
68
70/71
74
85/86/87

La COMUE UBFC met en place des commissions d'experts disciplinaires dont les missions sont semblables aux commissions de proposition de l'uB (notamment pour le recrutement par UBFC dans le cadre du projet ISITE-BFC). Le projet est d'harmoniser le découpage de ces commissions entre tous les établissements constitutifs de la COMUE BFC, y compris UBFC. Ainsi, il a été décidé de constituer des commissions suivant une nomenclature commune dans l'ensemble des établissements et que cette nomenclature soit celle des groupes disciplinaires du CNU (voir tableau ci-dessous).

L'université de Bourgogne propose de partir des groupes disciplinaires du CNU, mais de créer des sous-groupes à l'intérieur de ceux-ci. La composition des commissions de proposition pourrait être la suivante :

Groupes CNU	Commission de proposition par section CNU
Groupe 1	01
	02/03/04
Groupe 2	05
	06
Groupe 3	07/08/09/10
	11/12/13/14
Groupe 4	16
	17/18/19
	20/21
	22/23/24
Groupe 5	25/26
	27
Groupe 6	28/29/30
Groupe 7	31/32/33
Groupe 8	35/36/37
Groupe 9	60/62
	61/63
Groupe 10	64/65
	66/69
	67/68
Groupe 12	70/71
	74
Pharmacie	85/86/87

Liste des sections du conseil national des universités

Groupe	Section	TITRE DE LA SECTION
I	01	Droit privé et sciences criminelles
	02	Droit public
	03	Histoire du droit et des institutions
	04	Science politique
II	05	Sciences économiques
	06	Sciences de gestion
III	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
	08	Langues et littératures anciennes
	09	Langue et littérature françaises
	10	Littératures comparées
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
	13	Langues et littératures slaves
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
IV	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
	17	Philosophie
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
	19	Sociologie, démographie
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
	21	Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme
	25	Mathématiques
V	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
	27	Informatique
VI	28	Milieux denses et matériaux
	29	Constituants élémentaires
	30	Milieux dilués et optique
VII	31	Chimie théorique, physique, analytique
	32	Chimie organique, minérale, industrielle
	33	Chimie des matériaux
VIII	34	Astronomie, astrophysique
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
IX	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
	62	Energétique, génie des procédés
	63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
X	64	Biochimie et biologie moléculaire
	65	Biologie cellulaire
	66	Physiologie
	67	Biologie des populations et écologie
	68	Biologie des organismes
	69	Neurosciences
XII	70	Sciences de l'éducation
	71	Sciences de l'information et de la communication
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
	73	Cultures et langues régionales
	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
théologie	76	théologie catholique
	77	théologie protestante
pharmacie	85	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
	86	Sciences du médicament
	87	Sciences biologiques pharmaceutiques